

Demande d'attestation didactique HES-SO

En dernière page de ce document, vous trouverez des précisions pour remplir le formulaire. Si nécessaire, la personne désignée de votre haute école ou une collaboratrice du Centre HES-SO de développement professionnel (devpro@hes-so.ch) répondra volontiers à vos questions.

Nom de famille officiel

Si différent, nom précédent

(si ce nom figure dans une pièce annexée ou dans une demande précédemment traitée)

Prénom·s

Date de naissance

PREMIÈRE CONDITION POUR L'OBTENTION DE L'ATTESTATION DIDACTIQUE

Avoir enseigné **dans une HES au moins 128 périodes durant 2 ans au minimum** (*Règlement sur les qualifications didactiques du personnel d'enseignement et de recherche de la HES-SO art. 4, al. 1, a*).

Haute école de la HES -SO dans laquelle est (principalement) engagé·e le ou la requérant·e

Date du début des activités d'enseignement dans cette haute école

Le cas échéant, autre HES dans laquelle le ou la requérant·e a été engagé·e

Annexer un relevé avec justificatif des enseignements accomplis dans cette haute école et de leur ampleur (nombre de périodes d'enseignement).

DEUXIÈME CONDITION POUR L'OBTENTION DE L'ATTESTATION DIDACTIQUE

Avoir suivi 15 journées de formation pédagogique ou avoir obtenu des équivalences (*Règlement sur les qualifications didactiques du personnel d'enseignement et de recherche de la HES-SO art. 4, al. 1, b*).

Cocher ce qui s'applique :

Formation pédagogique suivie dans l'offre du Centre HES-SO de développement professionnel (DevPro). Nombre de journées suivies :

Demande d'équivalences pour des formations pédagogiques suivies ailleurs (au moyen du formulaire ad hoc annexé).

Équivalences de _____ jours obtenus pour des formations pédagogiques suivies ailleurs, selon décision·s d'attribution d'équivalences par la direction.

Vérifiées et enregistrées par le Rectorat de la HES-SO en date du (ou des)



Je certifie que l'ensemble des renseignements fournis sont exacts et que les pièces jointes sont authentiques.

Date : _____ Signature du ou de la requérant·e :

A transmettre à la direction de la haute école compétente afin de compléter la section suivante et de faire suivre.

TROISIÈME CONDITION POUR L'OBTENTION DE L'ATTESTATION DIDACTIQUE

Avoir reçu une recommandation de la direction de sa haute école se basant notamment sur le processus d'évaluation de son enseignement (*Règlement sur les qualifications didactiques du personnel d'enseignement et de recherche de la HES-SO* art. 4, al. 1, c).

Identification de la personne qui recommande et atteste (direction de la haute école, ou organe désigné par celle-ci)

Nom

Prénom·s

Fonction

Je recommande

pour l'obtention de l'attestation didactique de la HES-SO conformément au règlement et aux dispositions d'application en vigueur, et je confirme qu'il ou elle répond aux exigences ci-dessous.

Le ou la requérant·e a la responsabilité de la mise en œuvre et du déroulement d'enseignements et prend en charge l'essentiel des tâches d'un enseignement en haute école (pas seulement de l'encadrement ou de l'assistanat).

Plusieurs évaluations des enseignements du ou de la requérant·e ont été recueillies auprès de ses étudiant·es.

Le requérant ou la requérante a accompli un parcours de formation didactique de base pertinent par rapport au *Référentiel de compétences de l'enseignant·e HES-SO* et compte tenu des enseignements qui lui sont confiés.

Globalement, par rapport au *Référentiel de compétences de l'enseignant·e HES-SO* et compte tenu notamment des évaluations recueillies, le requérant ou la requérante a démontré une maîtrise suffisante de ses enseignements et atteint dans ceux-ci une qualité reconnue et appréciée.

Date : _____ Signature de la direction :

**Original papier signé à transmettre pour vérification et établissement de l'attestation à :
DevPro, Centre HES-SO de développement professionnel, Haute école de gestion, Ch. du Musée
4, 1700 Fribourg**





PRÉCISIONS POUR REMPLIR LE FORMULAIRE

PREMIÈRE CONDITION POUR L'OBTENTION DE L'ATTESTATION DIDACTIQUE

Durée de l'expérience d'enseignement : la durée d'expérience attendue est de 2 ans durant lesquels la charge d'enseignement accomplie d'au moins à 128 périodes dans une HES est répartie. Une période correspond au moins à 45 minutes effectives.

Type d'expérience d'enseignement pris en compte : il faut avoir été engagé·e pour assumer la responsabilité de la mise en œuvre et du déroulement d'au moins un enseignement dans la HES, en prenant en charge **l'essentiel des tâches d'un enseignement en haute école**, conformément au *Référentiel de compétences de l'enseignant·e HES-SO*. Par conséquent, **n'est pas prise en compte une activité d'assistant·e, d'encadrement d'étudiant·es, ou de praticienne ou praticien formateur.**

Le/la requérant·e peut faire valoir des **expériences d'enseignement dans une autre HES** que la haute école dans laquelle il ou elle est présentement engagé·e. Il peut s'agir d'une autre haute école de la HES-SO ou une autre HES de Suisse.

Pour davantage de précisions, veuillez vous référer aux *Dispositions d'application du règlement sur les qualifications didactiques du personnel d'enseignement et de recherche de la HES-SO*.

DEUXIÈME CONDITION POUR L'OBTENTION DE L'ATTESTATION DIDACTIQUE

Il n'est pas nécessaire de joindre les copies des attestations de participation aux **formations DevPro**. Cette information est extraite de la base de données du Centre DevPro.

TROISIÈME CONDITION POUR L'OBTENTION DE L'ATTESTATION DIDACTIQUE

Cette partie doit être remplie et signée **par la direction de la haute école**, et non par l'enseignant·e requérant·e.

